



Location residence secondaire

Par **slump68**, le **13/05/2017** à **12:21**

Bonjour à toutes et à tous ,

Je possède une maison depuis 2006.

Je l'ai habité de 2006 à 2010 au titre de ma résidence principale

En 2010 j'ai déménagé de cette maison vers un appartement dont je suis également propriétaire .

La maison est par conséquent déclarée depuis lors en résidence secondaire (elle a été vidée de tout le mobilier), avec un prêt immobilier que je continue à rembourser chaque mois.

Depuis 2013 j'ai loué deux fois la maison pour des périodes de 1 année et 1 année et demi

Je fais une 2044 Spe (j'ai un Robien recentré justifiant cette déclaration)

Mon problème est le suivant :

Dois je compter en charge le prêt immobilier/taxe foncière/assurances au prorata du temps loué ou bien en totalité sur l'année même pendant les périodes de non location .

Je me pose cette question en considérant que je n'ai pas déposé d'engagement de location comme pour le Robien recentré et que je ne passe pas par agence pour la mise en location.

Merci de votre aide